

Affaires extérieures, a rappelé que les droits de la personne les plus fondamentaux étaient systématiquement violés dans un certain nombre de pays membres de l'ONU, et il a cité les cas de l'Afghanistan et de l'Afrique du Sud.<sup>4</sup> Mais c'est surtout le discours que M. Stephen Lewis, ambassadeur et représentant permanent du Canada à l'ONU, a prononcé le 5 novembre 1986 sur la situation sévissant en Afghanistan qui s'est avéré percutant en ce qui touche cette question. Après avoir énuméré plusieurs cas où les droits de la personne ont été violés dans ce pays, M. Lewis a déclaré :

La tragédie de l'Afghanistan est une des réalités les plus difficiles et les plus sombres de la vie politique internationale contemporaine. Elle se révèle, année après année, tout à fait insoluble.<sup>5</sup>

Prenant la parole le même jour dans le cadre devant la CSCE à Vienne, M. Joe Clark n'a pas manqué de souligner une fois de plus que certains pays représentés "[n'avaient] pas respecté bon nombre des engagements qu'ils [avaient] assumés à Helsinki et à Madrid", et que dans certains cas la situation s'était détériorée depuis 1975. M. Clark a soutenu que ces pays se devaient de signaler clairement leur intention de respecter les engagements contractés, en adoptant des mesures concrètes, et que c'était là une condition pour que la réunion de Vienne contribue à rétablir la confiance.<sup>6</sup>

En décembre 1986, le gouvernement canadien a fait connaître sa réaction au rapport que le Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada avait déposé en Chambre le 26 juin 1986. Le gouvernement s'est dit prêt à aider les pays en développement à mettre en place leurs propres institutions démocratiques et mécanismes de promotion des droits de la personne. Ottawa est en faveur de la création d'un Institut international des droits de la personne et de l'avancement démocratique. Par ailleurs, le Canada continuera d'appliquer sa politique d'aide au développement en tenant compte de la gravité des violations des droits de la

<sup>4</sup> MAE, *Déclarations et discours*, 24 sept. 1986.

<sup>5</sup> MAE, *Déclarations et discours*, 5 nov. 1986, p. 5.

<sup>6</sup> MAE, *Déclarations et discours*, 5 nov. 1986.